
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise d'acte du rapport PO19.04REP**

sur

**la motion du 3 octobre 2019, traitée comme un postulat, de Monsieur le
Conseiller communal Maximilien Bernhard « Pour la création d'un Plan
directeur des énergies »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 1^{er} juillet 2020

Elle était composée de Messieurs Maximilien BERNHARD, Pierre HUNKELER, Christophe LOPERETTI, Ruben RAMCHURN, Pierre-Jean RIEDO, Erwin SHEU et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service, Fabien POUMADERE, Chef de projet efficience énergétique, Pierre-Alain KREUTSCHY, Directeur commercial Yverdon énergies, Gabriel RUIZ, Directeur du CREM.

Qui demande : « *un plan directeur des énergies permettant de définir les moyens visant à maîtriser la gestion et la planification de l'énergie. Il fixera les mesures à prendre et les actions à entreprendre ainsi que la mise en œuvre à moyen et long terme pour une gestion durable de l'énergie prenant en compte les ressources disponibles, les besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, en misant sur leur caractère renouvelable.* »

Accepte-t-on la réponse de la Municipalité au postulat ainsi que ses conclusions ?

Historique

L'élaboration de ce plan directeur a débuté en 2014. Scénarios et stratégies ont été peaufinés par le Service des énergies conseillé par deux bureaux d'études spécialisés. La version finale qui vous est présentée aujourd'hui est évolutive. Elle a subi plusieurs modifications et en subira encore d'autres, au fil des années. On peut constater que le Plan directeur des énergies (PDEn), validé, par la Municipalité répond aux exigences légales fédérales et cantonales. Il répond aux attentes liées au maintien du label Cité de l'énergie et s'avère même plutôt plus ambitieux que la Confédération, à l'horizon 2050.

Objectifs de ce plan directeur :

1. Consolider et développer une politique de transition énergétique efficiente
2. Se préparer à l'ouverture des marchés.

1. Consolider et développer une politique de transition énergétique efficiente

Processus de réalisation :

Le territoire a été découpé en 18 zones selon la typologie du bâti afin d'identifier les besoins et les ressources de la Ville.

L'étude « Planeter » a proposé trois scénarios tenant compte de critères économiques, écologiques, techniques, tenant compte des acteurs du territoire et des synergies entre zones contiguës.

Toutes les ressources potentielles par zone ont été listées et évaluées en fonction de leur faisabilité et leur efficience.

Le scénario retenu comprend trois mesures de mise en œuvre :

- La disparition du mazout d'ici 2050
- Diminution du gaz de 40% hors process (sans les industriels ? et hors mobilité), à savoir 125 GWh d'ici 2050. Cela pose la question de l'impact sur le réseau et des stratégies de développement ou entretien du réseau, afin d'optimiser le prix du gaz
- Les besoins en électricité pour les bâtiments (hors process et hors mobilité) augmenteront de 23%, à savoir 122 GWh d'ici 2050.

Pour ce faire, le Service des énergies a établi un premier paquet de neuf mesures tenant compte des critères économiques, écologiques et techniques.

1. Réalisation de réseaux de chauffage à distance
2. Valorisation des ressources renouvelables à basses émissions de gaz à effet de serre
3. Augmentation de la production photovoltaïque
4. Elimination des chauffages à mazout et des chauffages électriques directs
5. Réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux
6. Mise en place de subventions pour la réduction de la consommation en chaleur des bâtiments
7. Mise en place de subventions pour la réduction de la consommation en électricité
8. Retranscription du plan directeur des énergies dans les documents d'urbanisme
9. Réalisation d'un suivi de l'évolution énergétique des bâtiments du territoire.

Ces neuf mesures ont pour objectifs de :

- Diminuer la consommation d'énergie finale (chauffage, mobilité et électricité)
- Diminuer la consommation électrique (ce qui est facturé par le SEY aux consommateurs)
- Augmenter la part de la consommation couverte par des énergies renouvelables
- Diminuer les émissions de gaz à effets de serre.

Ce premier paquet de mesures a été évalué de manière qualitative grâce à un logiciel. S'en est suivi un second paquet de mesures qui complète les 9 mesures énumérées plus haut et propose leur mise en œuvre d'ici 2022.

Outil de monitoring Cockpit « energy city » :

Cet outil de monitoring permet un suivi stratégique online. Les collaborateurs du SEY peuvent cliquer sur un ou plusieurs bâtiments et voir s'il remplit les critères et calculer son bilan énergétique.

Depuis une année, une quantité de données « mesurées réelles » (obtenues grâce aux compteurs intelligents) et de données non mesurées (par extrapolation) sont collectées, via « Smart Metering », les certificats CECB, les ramoneurs, la facturation notamment. Des recoupements sont effectués. Il s'agira de développer ces récoltes de données afin d'alimenter Cockpit.

La protection des données semble être bien assurée. Chaque secteur est crypté et il est prévu d'engager un spécialiste de l'architecture et de la sécurité informatique.

Planification financière pour chacune des mesures du premier paquet :

Pour chaque mesure, un certain nombre d'activités ont été budgétisées, réalisées et financées essentiellement par le SEY et le fonds des énergies. Le porte-monnaie du consommateur n'a en aucun cas été impacté.

2. Se préparer à l'ouverture des marchés

Entre 6 et 8 millions : C'est ce que le SEY rapporte annuellement à la Commune d'Yverdon-les-Bains.

L'ouverture des marchés va faire perdre au Service des énergies, et par voie de conséquence à la Commune d'Yverdon-les-Bains, 30% de ses clients donc une part significative de ses bénéfices.

Afin de compenser ce manque à gagner, le SEY a anticipé et développé certains axes :

a. Fidéliser la clientèle

Le SEY bénéficie d'un capital sympathie très important. Sa communication très efficace, facile d'accès et bien vulgarisée permet au propriétaire de s'informer. Le logiciel « Planeter » figurant sur le site du SEY donne la possibilité au propriétaire averti, en fonction de la zone qu'il habite, de choisir ce qui est possible de faire en matière de transition énergétique. Quelles sont les ressources préférentielles ? Quelles subventions communales, cantonales ou fédérales.

<https://www.yverdon-energies.ch/homepage/plateforme-cartographique/>

b. Développer des projets à grosse valeur ajoutée

- Y-CAD par exemple
- Elargir la planification énergétique à l'AggloY

c. Être concurrentiel sur le prix de vente de l'énergie

Un benchmark des tarifs entre différentes villes romandes permet de constater qu'Yverdon-les-Bains a de la marge en matière du prix de vente de l'électricité. Elle est dans la moyenne inférieure quant au prix de vente du gaz.

d. Acheter de l'énergie au meilleur prix

- L'achat de l'électricité par des professionnels en développant un portefeuille structuré avec des produits à terme
- Travailler avec Gaznat pour effectuer les achats de gaz.

e. Tenir compte de principes éthiques établis dans une charte

Les contrats gaz avec les grandes entreprises ne doivent pas pénaliser les consommateurs privés.

L'avantage du SEY : ne pas avoir une offre mono-culturelle.

Au vu de ce qui précède, on peut constater que le PDEn remplit les deux objectifs mis en exergue au début de ce rapport :

1. Consolider et développer une politique de transition énergétique efficiente
2. Se préparer à l'ouverture des marchés.

Vœux de la Commission auprès de la Municipalité

Nous restons toutefois sur notre faim quant aux points suivants :

1. Plan financier :

Nous estimons que les aspects financiers du PDEn ne sont pas suffisamment traités et doivent être par conséquent plus développés. Nous aurions souhaité par exemple que l'impact de la libéralisation du marché de l'électricité sur les finances communales soit évalué avec différents scénarii (pression sur les prix, pertes de parts de marché, organisation et personnel du SEY, etc.), même s'il subsiste encore des inconnues sur le calendrier et l'ampleur de cette libéralisation.

Nous émettons donc le vœu qu'un plan financier figure dans les versions suivantes du PDEn.

2. Mobilité :

Le PDEn a mis le focus sur la mobilité électrique en étudiant des infrastructures de recharge, repérant les différents types de consommateurs pour répondre au mieux à leurs besoins.

Nous regrettons que ce plan directeur ne tienne pas compte de la mobilité au sens large, quand on sait que les véhicules diesel ou à essence émettent 36% du CO₂.

Nous émettons donc le vœu que la Municipalité développe un plan directeur de la mobilité tenant compte des aspects énergétiques en parallèle au Plan directeur des énergies.

3. Production du froid :

L'élévation de température, en particulier en ville, signifie que les besoins vont augmenter dans le domaine de la climatisation. Le PDEn ne tient pas compte de cette consommation et de ses conséquences. Nous regrettons que l'étude préalable effectuée par les SEY ne figure pas dans le plan directeur.

4. Mesures incitatives :

L'aspect « prévention » manque. Comment pourrait-on mobiliser les consommateurs ? Comment pourrait-on faire des économies ?

5. Service de l'urbanisme :

Nous regrettons que le Service de l'urbanisme n'ait pas participé à notre séance surtout quand on sait que le patrimoine communal construit est extrêmement énergivore et nécessitera d'énormes investissements, afin d'économiser l'énergie. Par ailleurs, les projets et décisions en matière d'urbanisme ont des effets très importants sur les consommations d'énergie.

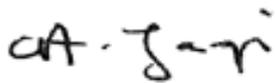
Au vu de ce qui précède, nous nous rendons compte qu'au moins trois services sont concernés par l'énergie et avons le sentiment que chacun travaille en silo, et à son rythme sans qu'il y ait une réelle vision globale. Et nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à veiller à mieux développer les synergies et collaborations entre services.

Conclusions :

Après délibérations, la Commission relève l'excellence de la présentation et de la documentation qui étaient accessibles, même pour les non-initiés. Les représentants de la Municipalité et du SEY ont répondu à toutes nos questions.

C'est à l'unanimité, moins deux abstentions que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre acte de ce rapport PO19.04REP.

Claude-Anne JAQUIER, rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 18 août 2020